

Communiqué officiel de l'Union des Industries Textiles & de la Fédération de l'Ennoblement Textile

Les industriels du textile ont réalisé ces dernières années des efforts considérables pour réduire l'usage et les rejets de PFAS. Bien avant le mille-feuille réglementaire mis en œuvre en France à compter de 2022/2023, des projets étaient en cours pour cesser l'usage des PFAS dans les applications d'imperméabilité du quotidien. C'est pourquoi en 2024, lors des discussions autour de la loi adoptée le 27 février 2025, la profession s'est positionnée favorablement pour des restrictions significatives d'emploi de ces substances.

Les industriels ont financé des campagnes de surveillance de leur rejets, investi dans la modernisation de leurs procédés et développé des alternatives. Résultat : **les émissions de PFAS dans l'eau et dans les boues ont diminué de 80 à 90 %**, alors même qu'aucune norme n'existe encore pour les boues au niveau national.

Les entreprises qui utilisent encore des PFAS le font essentiellement pour des usages stratégiques et strictement autorisés par la loi, comme les équipements de protection ou certains textiles industriels et de défense. Elles poursuivent actuellement leurs efforts en expérimentant des technologies de traitement des PFAS, ainsi que la gestion séparée des bains concernés pour tendre vers le « zéro rejet ».

Ce sont aujourd'hui ces mêmes entreprises, déjà économiquement fragilisées, qui se retrouvent les plus exposées aux exigences croissantes de l'administration.

Pourtant : les ennoblistes ont déjà prouvé qu'ils étaient capables de réduire très fortement leurs émissions de PFAS. Ils sont prêts à aller encore plus loin, mais les investissements nécessaires dépassent aujourd'hui largement leurs capacités financières. Ce secteur représente des milliers d'emplois, des savoir-faire uniques et une production stratégique pour la souveraineté industrielle du pays. Le fragiliser davantage reviendrait à affaiblir la filière textile française dans son ensemble au profit d'acteurs étrangers qui, eux, ne seraient soumis ni aux mêmes règles, ni aux mêmes exigences environnementales et dont les dérives en la matière seraient impossibles à contrôler.

Soutenir les entreprises françaises, plutôt que les sanctionner, est la condition indispensable pour poursuivre la baisse des PFAS et atteindre les objectifs ambitieux fixés par les pouvoirs publics. Un accompagnement adapté permettrait aux ennoblistes, déjà engagés dans une démarche d'amélioration continue, de franchir une nouvelle étape dans la réduction des rejets, tout en préservant l'emploi et en évitant que la production textile stratégique ne soit délocalisée.

L'Union des Industries Textiles

La Fédération de l'Ennoblement Textile

À propos de l'Union des Industries Textile (UIT)

L'Union des Industries Textiles représente les 2 400 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblement, ...)

Elles emploient 58 550 salariés et ont réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 16,3 milliards d'euros - dont 80 % à l'export - dans des domaines pointus : mode et luxe (homme, femme, enfant, accessoires, ...), équipement de la maison (ameublement, arts de la table, linge de lit, ...), textiles techniques (aéronautique, automobile, santé, équipements de protection individuelle, construction, sports et loisirs, ...).

L'UIT réunit l'ensemble des fédérations de branches et syndicats régionaux textiles français. Elle est la seule fédération représentative du secteur.

Plus d'informations sur : www.textile.fr



74, rue de la Fédération 75015 Paris – 01.58.60.24.24

Contacts presse

HedaINDERBAEVA – heda@agenceflag.com - 06 84 41 76 49

Julie GAUTRON – julie@agenceflag.com - 06 08 12 73 60

Mallé KANOUTE – pole-corpor@agenceflag.com - 06 18 61 47 50



Unsubscribe